



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

La Ville prévoit un bénéfice de près de 1,5 million de francs pour 2019

Un budget tourné vers l'avenir

Le budget 2019 de la Ville de Neuchâtel présente un bénéfice de 1'449'000 francs. Deuxième étape du programme politique 2018-2021, ce budget positif est atteint en grande partie grâce aux efforts d'optimisation internes. Aucun prélèvement à la réserve conjoncturelle n'a été prévu. Par ailleurs le Conseil communal poursuit son programme ambitieux d'investissements pour un total de plus de 55 millions de francs, dans une perspective de développement dynamique d'une capitale cantonale parée aux défis de demain. La bonne assise financière de la Ville lui permet ainsi d'envisager sereinement des projets de fusions avec d'autres communes.

Elaboré selon le modèle comptable harmonisé MCH2, le budget 2019 de la Ville de Neuchâtel, présenté ce mercredi matin par le Conseil communal réuni au complet à l'Hôtel de Ville, offre un excédent de revenus de 1'449'000 francs. Ce bénéfice escompté doit autant à la bonne conjoncture économique, à des taux qui restent bas, à la réévaluation des actions de Viteos SA pour un montant de 8,6 millions de francs, qu'aux efforts importants des directions pour maîtriser leurs dépenses, ainsi qu'au processus d'optimisation des charges et des recettes en vue d'un équilibre financier durable.

« Ce processus d'optimisation est indispensable dans un contexte qui verra les budgets des communes s'alourdir par des facteurs souvent non maîtrisables », a souligné le conseiller communal Fabio Bongiovanni, directeur des finances. Parmi ces facteurs, la nouvelle répartition des impôts entre Canton et Communes a induit une perte de plus d'un million de francs l'an dernier. Les recettes fiscales des entreprises devraient être en forte augmentation cette année, avec +14,6% par rapport au budget de l'an dernier, pour s'établir à 56,4 millions de francs pour un total de recettes fiscales de 152 millions de francs. Une situation positive qui, ajoutée à aux bases financières saines de notre commune, assurera le maintien d'une fiscalité attractive sur le long terme.

Investissements stimulants

La Ville poursuit par ailleurs sa ligne d'une politique d'investissements ambitieuse, grâce à une capacité d'investir qui permettra de répondre aux besoins exprimés par les communes impliquées dans le projet de fusion de Neuchâtel-Ouest. Pour rappel, la Ville

de Neuchâtel contribuera à hauteur de 85% au total du budget prévisionnel de la commune qui pourrait naître en 2021.

« Les enjeux et défis de notre Ville sont nombreux. Dans ce contexte cantonal de réformes, la vigilance reste de mise. Il y a lieu de poursuivre nos efforts pour permettre, là où notre maîtrise est pleine, le développement dynamique, positif et innovant de la capitale cantonale, pour le bien des générations futures », a déclaré Fabio Bongiovanni. Pour concrétiser ses objectifs, le Conseil souhaite se doter de ressources supplémentaires.

Ainsi, 55'179'800 francs d'investissements bruts ont été inscrits pour 2019, dont plus de 16 millions sont autofinancés. Assainissement du Temple du bas (2 millions de francs), nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard (4'300'000 francs), assainissement du futur collège des Terreaux-Est (4'960'000 francs), rénovation de la station de pompage de Champ-Bougin (7'700'000 francs), remplacement de conduites du réseau d'eau (2 millions) ou encore poursuite de la rénovation de la Collégiale (2'800'000 millions) et du MEN (1'900'000 francs) sont quelques-uns des grands travaux qui ont déjà fait l'objet d'une demande de crédit.

Equilibre budgétaire

En élaborant son budget 2019, et ayant pris soin de partager ses réflexions sur des pistes d'économies avec la commission financière, le Conseil communal a réaffirmé son objectif de viser un équilibre budgétaire en poursuivant son travail sur les missions et prestations qui incombent à la collectivité. Ce processus d'optimisation dans les directions a conduit à une amélioration de plus de 2,2 millions de francs intégrée au budget. Les charges de personnel ont ainsi diminué de 673'000 francs et les charges financières de 712'000 francs.

Parmi les exemples de diminutions de charges, on mentionnera le transfert du Centre d'impression de la Ville, intégré dès 2019 dans les services du Canton, ainsi que du Service médical des écoles.

La dette quant à elle devrait se fixer à 335 millions, tandis que la fortune nette s'élèvera à 54 millions au 1^{er} janvier prochain. Les fonds et réserves totaliseront quant à eux à 275 millions de francs. Des bases solides qui permettront à la Ville d'assumer pleinement son rôle de capitale cantonale et d'envisager sereinement des projets de fusion avec d'autres communes au cœur d'une agglomération dynamique, attractive et innovante.

Neuchâtel, le 14 novembre 2018

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, Directeur des finances, ☎ 032 717 71 01, courriel: fabio.bongiovanni@ne.ch

Gérard Blandenier, chef du service financier, ☎ 032 717 71 21, courriel: gerard.blandenier@ne.ch